

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 10 (1902)
Heft: 10

Artikel: Le signal de Lausanne et la chasse du duc
Autor: Dumur, B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-11613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LE SIGNAL DE LAUSANNE ET LA CHASSE DU DUC

Le bois de Sauvabelin est sans contredit un des plus beaux sites des environs de Lausanne et la variété de ses chemins d'accès a beaucoup contribué à en faire un but de promenade apprécié de chacun et toujours nouveau. Mais qui aujourd'hui songerait à suivre des sentiers détournés et à s'attarder en d'inutiles flâneries ? Le temps presse, il faut courir au but ; d'un saut on est à la gare du Lausanne-Signal, et d'un autre dans le train. Les gens d'autrefois il est vrai, à l'aspect de ces rigides cordes d'acrobate qui coupent chemins et vergers sans souci de rien, pensent à leur ancien vallon de Montmeillan si paisible, et hochent la tête. Les voilà cependant, eux aussi, en wagon. Tout en prenant place ils grommellent encore entre leurs dents et ne se résignent qu'avec peine à accepter les allures nouvelles. Six minutes et c'est fait. Tout le convoi met pied à terre. Un pas et l'incomparable panorama du lac et des Alpes déploie ses splendeurs azurées devant un public émerveillé.

Au risque de passer pour un profane, dépourvu de tout sens esthétique et indigne d'un pareil spectacle, nous voudrions hasarder ici une ou deux historiettes des temps passés, ou plutôt simplement fixer quelques dates. Que personne

ne s'effraie, on connaît peu de chose de ces lieux aujourd'hui si courus ; ce sera bientôt dit.

Et d'abord, en passant, un mot de l'édicule qui occupe le centre de la plateforme. Depuis peu on l'a gentiment agrémenté d'un clocheton, et il a pris ainsi un petit air archaïque qui ne lui sied point mal ; il ne faudrait pas toutefois que le promeneur bienveillant pensât trop facilement à une ancienne chapelle.

A la fin du XV^e siècle ou au commencement du XVI^e, *la motte de Sauvazbillyn* (la motte, le monticule, le mamelon de Sauvabelin) appartenait à Jean Soxtens, un simple particulier qui, vu la nature accidentée de son terrain, l'utilisait sans doute comme pâturage. On ne peut guère y chercher alors que des vaches, des moutons ou des chèvres.

Plus tard, il est vrai, cette *motte* passa en main ecclésiastique et devint la propriété des religieuses de la bienheureuse vierge Marie de Bellevaux, de l'ordre de Cîteaux, mais ces pieuses recluses n'avaient garde de choisir un emplacement aussi exposé aux regards indiscrets comme lieu de dévotion. Dès 1267 leur monastère se cachait là-bas, à droite, au fond du vallon de la Louve, et c'était dans cette paisible retraite que, suivant coutume (*more solito*), les tintements répétés de la cloche appelaient les sœurs à l'église pour la prière, ou à la salle du chapitre pour l'administration des affaires temporelles. Hélas, il fallait bien vivre un peu sur la terre en attendant le ciel !

Les religieuses de Bellevaux ne furent jamais riches ; au commencement du XVI^e siècle elles étaient même dans une situation financière difficile et devaient faire face à quelques dettes.

Le 20 août 1523 la congrégation se réunit pour aviser et se tirer de là. Elle se composait de treize religieuses de noms alors bien connus, mais aujourd'hui pour la plupart oubliés.

C'étaient : Marguerite de Sergy (*de Sergino*), humble abbesse ; Marguerite de Vuippens (*de Vuyppino*), prieure ; Jeanne de Praroman, sous-prieure ; Marie de Neschel ; Anthoina Fritaz ; Françoise de Chissié (*de Chissiac*) ; Guillaume de Montheolo ; Etienna de Verbosio ; Jeanne d'Arloz ; Marguerite de Laconay ; Hélène Heygrez ; Madeleine de Lasarraz et Anthérine Troclietaz.

Après mûre délibération, les pauvres sœurs se décidèrent à abarger perpétuellement à Pierre Douzbrez (Dubrez), tuilier à Lausanne, leur pièce (*morsellum terre*) en nature de terre et bois, située au lieu dit *ein laz moctaz de Sauvazbillyn*, qui autrefois appartenait à feu Jean Soxtens. Cette propriété était près du chemin public d'orient, la terre des vénérables seigneurs du Chapitre de Lausanne au nord, celle d'Antoine de Arpaz, un certain chemin public allant « ein Sauvazbillyn » et enfin celle qui appartenait aux dites religieuses de Bellevaux des côtés d'occident et de vent. Pierre Douzbrez, abergataire, payait un entrage de neuf livres et se reconnaissait débiteur, pour lui et les siens, d'une cense annuelle de neuf sols, payable au couvent, à la St-Martin d'hiver.

Aujourd'hui le nom de Mottaz ne s'applique qu'au terrain en pente sur lequel on a construit le Village suisse, au midi du bois de Sauvabelin, mais autrefois il désignait plus particulièrement le mamelon du Signal. Le chemin public mentionné dans l'acte de 1523 comme formant la limite orientale de la propriété abergée a disparu ; ce pourrait être, en partie, celui qui naguère, après avoir passé auprès de la maison de campagne l'Ermitage, montait au bois. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'un embranchement s'en détachait à main droite et grimpait sur le rocher de faîte du côté du midi.

Après la conquête bernoise, les Largitions de 1536 et 1548 attribuèrent l'abbaye de Bellevaux à la ville de Lausanne, et ce fut dès lors en faveur de celle-ci que les

successeurs de Pierre Dubrez, savoir Léodgar Bellin en 1543¹ et Jean-Jaques Roux en 1667², passèrent reconnaissance du terrain qu'ils détenaient en vertu de l'abergement de 1523. D'ailleurs, dès le commencement du XVII^e siècle et peut-être déjà au XVI^e, les Lausannois utilisaient le point le plus élevé de la Motte comme signal. Un tas de fagots et de matières inflammables y était préparé et entretenu avec soin. En cas d'alarme, des guetteurs mettaient le feu au bûcher et, de tous les points de l'horizon, les hauteurs s'allumaient aussi de proche en proche pour répondre à cet appel. Jeunes et vieux saisissaient alors piques, hallebardes, arquebuses ou mousquets, et en toute hâte, couraient aux places de rendez-vous qui, dès longtemps, leur étaient assignées. L'ennemi, quel qu'il fût, n'avait qu'à se bien tenir.

Les manaux du conseil de Lausanne mentionnent parfois ce point stratégique, mais sans fournir les renseignements détaillés et précis que la génération actuelle aimerait à recueillir. A défaut de mieux, nous consignerons ici le peu qu'ils en disent.

En 1616 le pays est en émoi et de différents côtés on prend des mesures de défense. A Lausanne, un ordre du 3 octobre porte que « pour les occurens survenus à cause » des armées qui sont en Bourgogne et Savoye, le signal » qui est sus la Motte de Sauvabelin debvra estre de nuict » alternativement gardé, sans toutefois que trop inconsidérément le feu s'y allume. De quoy la surveillance est commise au S^r Jean Vevey, banderet de la Cité. »

Ces quelques lignes suffisent tout au moins pour remettre en mémoire les discordes et les luttes intestines au milieu desquelles se débattait alors la France. C'était Louis XIII, à peine adolescent, dominé encore par la régente et par Concini, mais impatient de cette double tutelle ; c'était la révolte

¹⁻² Notes de M. le secrétaire Aloïs Hæmmerli.

de Condé et des seigneurs, la mise au pillage du trésor, la ruine du pays, l'orgueil effréné et l'égoïsme de la noblesse, l'humiliation du tiers-état, les inutiles remontrances du parlement et enfin la prise d'arme des huguenots. A l'endroit de Concini la haine était générale ; il en avait conscience et pressentait peut-être le sort tragique qui l'attendait. Cet intrigant voulut essayer des grands moyens : « à ses frais il leva en Allemagne une armée de six mille fantassins et de huit cents chevaux et l'offrit au roi pour abattre ses ennemis. » ¹

On ne savait trop alors si cette armée qui apparaissait inopinément sur les frontières menaçait la Savoie, Genève ou peut-être même toute la Suisse, aussi fit-elle naître des craintes bien naturelles de ce côté-ci du Jura. Berne envoya quelques troupes à Morges, à Nyon et à Yverdon. Messieurs de Lausanne, de leur côté, commandèrent « de faire retirer » en l'arsenal tous les musquetz, picques et harnois qui » estoient par la ville, comme aussy de visiter et réparer les » cadenatz des chaynes » destinées à barrer les rues.

L'alerte fut vive, mais de courte durée. Le 12 novembre déjà le conseil retira la garde du Signal. Le bois qu'on y avait amassé servit à « chauffer les poëles de la Maison de ville. »

Passons à 1629. Le 24 mars de cette année-là certains inconnus « ont gasté le signal » et l'on ouvre une enquête en vue de les découvrir et de les châtier. Tout se bornait, semble-t-il, à des fagots renversés et à une frasque de jeunes gens. On ne parle pas de guérite de gardien et il faut attendre douze ans encore pour qu'on pense à en construire une.

Le 23 mai 1641 enfin, M. le maisonneur est chargé d'entreprendre cet ouvrage ; il devra, est-il dit « tenir bonne

¹ Histoire des Français par La Vallée.

» main à ce que le Signal soit dressé et à ce qu'il soit fait
» auprès une petite loge en pierre. »

Mais, au XVII^e siècle, on marchait déjà à Lausanne avec une sage lenteur et cette décision, si péremptoire dans la forme, resta néanmoins lettre morte.

Le 15 février 1644, le conseil dut de nouveau « donner » charge au maisonneur de faire a refaire le Signal sus Sauvabelin, comme aussi la cahutte, en attendant que, au bon » temps, il en fist une de pierre. » Cet employé devait d'ailleurs « d'ung mesme instant avecq M. le banderet de la » Cité, mettre ordre pour la garde », c'est-à-dire organiser la surveillance du Signal.

Trois ans se passent et on continue à discuter cette grave question.

Le 11 janvier 1647, M. le banderet de la Cité et le maisonneur reçoivent pour mission « de refaire le Signal avecq » une petite capite de bois. » Mais tout aussitôt le conseil se ravise et le 19 du même mois, il ordonne la construction d'une « capite de pierre. »

Ce fut apparemment de ces délibérations incohérentes que sortit enfin l'édicule que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Le conseil avait donc pris près de sept ans pour en accoucher.

Depuis que les seigneurs de Berne s'étaient emparés du Pays de Vaud, la Savoie n'avait cessé de leur donner de vives inquiétudes, et, après la conspiration d'Isbrand Daux (1588) et l'escalade de Genève (1602) chacun comprenait qu'un coup de main de ce genre pourrait se reproduire alors qu'on s'y attendrait le moins. Constamment, de la rive bernoise, on surveillait donc le lac. Enfin, le 23 juin 1617, le duc Charles-Emmanuel I^{er} se résigna à conclure avec ses adversaires un traité d'alliance offensive et défensive et, pour un temps, à Lausanne, on put dormir tranquille.

Mais d'autres soucis se préparaient, et ceux que fit naître

une politique intérieure égoïste ne furent pas les moins sérieux. Du haut de notre Signal nous allons percevoir de lointains échos de bataille.

Ce fut d'abord, en 1653, la guerre des paysans. Les sujets allemands du canton de Berne étaient las de l'état d'infériorité dans lequel les tenait la ville, et, de longue date, la morgue de la classe dirigeante avait allumé leur colère. Une ordonnance inconcevable qui réduisait subitement de moitié la valeur de la monnaie de billon fut la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Des populations surexcitées au plus haut degré coururent aux armes et Leuenberg, à la tête de 20,000 révoltés marcha sur la capitale. Les magistrats de la vieille République aristocratique criaient à l'aide et déjà se sentaient perdus. Pour le Pays de Vaud l'occasion était belle de secouer toute torpeur, de ressaisir les libertés enlevées et peut-être même de conquérir l'indépendance. Mais ces temps-là n'étaient pas encore venus. Les Vaudois eurent la naïveté de croire aux belles paroles de leurs maîtres et la maladresse d'écraser des hommes qui facilement auraient été des alliés. ¹ Ils ne firent ainsi que river plus fort leurs propres chaînes.

De même que le reste du pays, Lausanne fournit son contingent de troupe à l'armée de LL. EE. et au Signal on fit sentinelle jusqu'au 21 juin 1653. Le 4 août on procédait au règlement de compte : On paie « au granger de M. Roux » (à Bellevaux) trois plantes de vuarnoz en récompense du

¹ A Moudon du moins, on comprit tout ce que la situation avait de tragique, et le premier cri fut un cri du cœur : « Etant en question, dit le registre du conseil à la date du 17 mars 1653, de partir avec les armes, par commandement de LL. EE., à cause de certain soulèvement des sujets allemands, lesquels nous croyons soutenir la même raison que nous alléguons, a été ordonné que l'on rendra toute obéissance possible et équitable à LL. EE., sans toutefois pouvoir se battre contre nos frères, sujets comme nous, et qui maintiennent les libertés. » Grenus, Docum. n° 263.

» bois et pallie qu'il a fourni aux soldats aux gardes de
» Sauvabellin. »

Le 22 novembre « les S^{rs} Elie Secretan, Jean-Pierre
» Dufaux et Jean-François Chevrant touchent chacun demi
» pistole pour leur peyne d'havoir heuz la surintendance
» aux gardes de la Mottaz de Sauvabellin pendant ces der-
» niers troubles. »

Les malheureux paysans bernois en étaient encore à compter leurs morts et à relever tant bien que mal leurs maisons incendiées, lorsque l'intolérance religieuse du gouvernement de Schwitz et la cruelle persécution de quelques réformés du bourg d'Arth provoquèrent une nouvelle guerre civile en Suisse.

Le 23 janvier 1656, catholiques et protestants se rencontrèrent près du village de Villmergen et les Bernois, mis en déroute, laissèrent 600 des leurs sur le champ de bataille.

De ces déplorables événements les manaux du conseil de Lausanne conservent quelques faibles traces. Voici ce qui intéresse directement notre sujet :

1655, 29 novembre. — « Les subjects des Rases et les
» villages de ceste juridiction seront obligéz par sepmaine,
» les uns après les autres, d'amener et rendre auprès du
» Signal trois ou quatre chartes de bois pour eschauffer les
» soldats qui seront obligéz y faire garde. »

1656, 6 novembre. — « A honorables Pierre Baux, Jean-
» Pierre Dufaux et J.-Fr^s Baux pour récompense de la peyne
» qu'ils ont prise à faire la garde vers la motte de Sauva-
» bellin cest hyvert passé, au dict Dufaux 20 fl. et aux
» autres chacun 15 fl. »

Huit ans plus tard (11 août 1664) le meurtre du chevalier Lisle, commis de jour et en pleine place de St-François, mit de nouveau toute la population en éveil. Lisle, que nos *manaux* appellent De l'Isle et aussi Fild ou Fildt, avait été

un des juges de Charles I^{er} d'Angleterre, condamné à l'échafaud en 1649. L'assassin n'était vraisemblablement que l'agent de personnages plus haut placés et le crime pouvait être le prélude d'autres vengeances politiques. Pour protéger les réfugiés anglais qui demeuraient à Lausanne, on prit différentes précautions : « Mons^r le capitaine de ville eut » entr'autres le soing de faire faire la garde, autant de jour » que de nuict, vers le signal de Sauvabelin. »

Tous les faits qu'on vient de rapporter montrent jusqu'à l'évidence que notre maisonnette du Signal n'est pas une ancienne chapelle, mais bien un abri pour les miliciens appelés de temps à autre à faire le guet sur ce point élevé. On a parlé, vaguement il est vrai, d'un bénitier trouvé là, mais, jusqu'à plus ample informé, nous le tenons pour légendaire. Peut-être s'agirait-il d'un morceau d'autre provenance ou simplement d'un prosaïque évier.

Ce n'est qu'en 1817 que le Signal devint définitivement propriété communale. Jaques-François Berard, qui « possédait ce rocher en forme de hache, attenant au bois de » Sauvabelin et connu sous le nom de Signal¹ », le céda contre un terrain de la contenance actuelle de 22,50 ares, situé à Bellevaux.

Dès lors, à part des fêtes périodiques que nous n'avons pas à raconter, la chronique de ce mamelon n'est guère mouvementée. En 1845 toutefois un incident grave se produit. Dans la nuit du 13 au 14 février une bande révolutionnaire monte au Signal et, des arbres qu'elle y abat et de quelques bancs, elle allume un grand feu de joie.

¹ Voyez sur ce point un article signé C.-V. dans la *Gazette de Lausanne* du 4 septembre 1891. On se demande avec quelles lunettes le tabellion de 1817 a pu voir le rocher du Signal sous cette singulière forme.

* * *

Passons plus loin et entrons dans le bois. Un chemin ombreux fort engageant nous inviterait à prendre la direction du lac et du parc aux biches, mais ces romantiques installations ne datent que de hier et n'ont pas encore d'histoire. Nous choisirons plutôt un sentier discret qui monte sur la droite. Un petit coup de collier et nous voici au plus haut de l'escarpement.

Un peu à l'est, sur la lisière du bois, se cache une retraite paisible, un véritable nid perché au dessus d'une ancienne carrière de grès taillée à pic. De ce belvédère naturel on n'a plus le brillant panorama du Signal, mais à ses pieds, comme premier plan, le sommet des hêtres et d'autres arbres d'essences diverses qui foisonnent au loin. Que cette végétation luxuriante étale les verts un peu crus du printemps ou les jaunes, les rouges et les violets plus chauds de l'automne, elle charme l'œil, et les lignes onduleuses et fugitives du Jorat qui apparaissent par delà dans une échappée, forment un horizon plein de calme et reposant. Un banc va nous permettre une petite songerie rétrospective.

La partie du bois où nous avons fait halte s'appelle la *Chasse du duc*. D'où vient ce nom et que peut-il bien signifier ? Cette question, si simple en apparence, nous a donné quelque mal. Voici comment, peu à peu, elle s'est trouvée résolue.

La première idée qui se présente à l'esprit est qu'il s'agit là réellement du prince souverain d'un duché et du droit exclusif de chasse qu'il possédait sur ce territoire. Peut-être aussi ce nom qui nous intrigue rappellerait-il un événement particulier : une fête cynégétique ou un haut fait de vénerie. Cette explication est assez naturelle, nous l'avons entendu donner plusieurs fois, et sans doute elle est généralement acceptée. Nous voici donc en plein moyen-âge assistant au

dernier acte d'une chasse à courre de grand seigneur. En prêtant bien l'oreille nous percevons par intervalle dans le lointain les abois rauques et prolongés des chiens. Ils se rapprochent et deviennent de plus en plus pressés. Bientôt le sol, durci par le gel, résonne sourdement sous le galop répété des chevaux ; puis c'est un bruit de feuilles sèches froissées et de branches qui se heurtent et se cassent : un cerf haletant, la tête rejetée en arrière, la terreur dans les yeux, se précipite entre les arbres. D'un saut il franchit un tailli, prend brusquement une direction nouvelle et repart en course folle. Mais, par ces changes répétés et ces savants retours, il n'est pas parvenu à rompre la piste ; la chasse arrive en coup de vent et la meute hurlante harcèle bientôt la noble bête par derrière et sur les flancs. Eperdue, elle se retourne pour défendre sa vie et, à coups d'andouillers, fait tête, éventrant même le plus furieux des chiens. Bientôt abattue les chasseurs sont arrivés sur le théâtre de cette lutte inégale et héroïque. Le duc lui-même est à leur tête, fièrement assis sur son grand coursier couvert d'écume. Au milieu de sa brillante cour et de ses invités on le reconnaît à sa toque de velours noir retroussée d'hermine, ornée d'un porte-aigrette d'or et de sept plumes blanches. Derrière lui les veneurs, les piqueurs, les pages, les valets respectueux se rangent en cercle. Sur un simple signe du prince, le haut veneur s'approche du malheureux cerf, lui tranche le jarret et, d'un second coup, lui plonge le couteau au défaut de l'épaule. Le sang jaillit. Les valets ouvrent la bête, jettent les intestins aux chiens et une hideuse curée commence. Du cor on sonne le hallali. Nous sommes au plus haut du bois, à la Chasse du Duc ¹.

Un moment de réflexion nous ramène à la réalité, et cette

¹ Un article de journal paru il y a quelques années, était rédigé un peu dans ce ton là.

scène qui de prime abord se présentait si nette et si vive devant nos yeux perd peu à peu ses couleurs et s'efface.

Aussi loin qu'on remonte dans les temps historiques, la forêt de Sauvabelin (*silva Belini, nemus de Sauvaberlin*), est la propriété du Chapitre de la cathédrale de Lausanne. C'est lui en effet qui, au XIII^e siècle, la remet à fief à un nommé Umbert Chablo. En 1330, il rachètera ce fief de Pierre Chabloz et d'autres membres de cette famille et le conservera jusqu'à la Réformation. A ce moment les seigneurs de Berne s'en emparent, puis « d'une main ouverte », ainsi qu'ils l'avaient promis, cèdent ce bois de Sauvabelin à leurs anciens alliés et combourgeois de Lausanne en récompense de leurs services (1552).

Au milieu de ces changements de propriétaires, il n'y a pas de place pour un duc. Les princes de Savoie régnaient sur leurs états, qui comprenaient entr'autres leur propre comté et la baronnie de Vaud ; ils devaient, quant aux domaines temporels de l'évêque de Lausanne et du Chapitre, s'en tenir aux convoitises. Ces comtes, devenus ducs en 1416, ne cessèrent d'avoir l'œil sur Lausanne. Mais, malgré des efforts persévérants, ils ne parvinrent à acquérir dans cette ville qu'une juridiction exceptionnelle, précaire et toujours contestée. Il ne pouvait être question pour eux à Sauvabelin d'un droit de chasse que le seigneur n'avait que sur ses terres.

Quant au duc Charles-le-Hardi, auquel on pourrait peut-être songer, il ne séjourna qu'assez peu de temps à Lausanne, au printemps 1476, avant d'aller se faire battre à Morat. Il avait alors bien d'autres soucis en tête que celui de courir les forêts à la suite d'une meute.

C'est d'histoire qu'il s'agit. Laissons le roman folâtre et la poésie enrubannée papillonner ensemble sur les prés fleuris ou se perdre dans les nues. La prose convient mieux à notre

sujet et celle de nos *manuaux*, si rude et si broussailleuse soit-elle, va nous être utile.

Le 16 mai 1639, le conseil de Lausanne donne ordre au maisonneur de « couper à Sauvebelin, des chesnes qui » servent pour la chasse des oiseaux de proie, veu que » cela n'apporte que du détriment et perte ès dict boys. »

Le 21 mai 1639, le conseil change sans doute d'avis :
« Il accorde au Sr Virgile Bellet en admodiation, pour » deux ans, la chasse du Duc de Sauvabelin, moyennant » quinze florins par an, en tant qu'il ne la pourra remettre » à personne sans le consentement de Messieurs. »

Le 27 août 1639, « M. le Bourgmaistre est prié d'aller » trouver M. le Ballif et de luy faire entendre, au regard de » la chasse du Duc, cela estre en nostre possession et que » jamais personne ne nous ha empesché de chasser en Sau- » vabelin ni ailleurs, mais que si on prend quelque oiseau » on les luy présentera. »

Le 11 août 1640, « accordé au Sr David des Ruynes, en » admodiation, la chasse du duc, sus Sauvabelin, moyen- » nant dix florins, et ce tant seulement pour la présente » année. »

Le 10 juin 1651, « Mess^{rs} les Bourgmaistre et banderet » de la Cité sont commis pour faire voir à M. le Ballif le » droit que l'on a du bois de Sauvabelin, affin d'y estre » maintenu, et que l'on puisse vivre en bonne correspon- » dance. D'ailleurs, pour éviter difficulté pour la permission » de la chasse sur le dict lieu, la dicte chasse sera gastée, » et pour ce faire M. le banderet de la Cité sera chargé de » couper deux chesnes pour réparation du chemin du » pavement. Alias, ¹ la chasse est supercédée (suspendue). »

Le 21 juillet 1659 on permet à M. le Mestral « de dresser une chasse en Sauvabelin, pour le duc ».

¹ Ce mot *alias*, qu'on retrouve plusieurs fois, signifie que le conseil revint de sa première décision pour en prendre une différente.

Le 28 juillet 1663, « on accorde à M. le conseiller Fortunat la permission de faire dresser une chasse au duc en Sauvabelin et de faire couper des perches pour cela. »

Si les procès-verbaux qu'on vient de lire entrent dans trop peu de détails pour satisfaire complètement la curiosité ils établissent du moins que la chasse de Sauvabelin n'était qu'une simple chasse à l'oiseau. Nous cherchions le nom d'un prince et, par une métamorphose inattendue et amusante, ce personnage couronné se transforme en un triste hibou, un de ceux qu'on appelle grand-duc (*bubo maximus*), moyen-duc (*bubo otus*) ou petit-duc (*strix brachyotus*). Quelle ironie et quelle profonde chute !

Douterait-on encore ? Voici de quoi convaincre les plus sceptiques :

Le 2 septembre 1558 le conseil et le rière-conseil de la paroisse de Villette « octroyent à M. le banderet trois sapins pour faire son tenot de la chasse du duc ¹ ».

Le 13 septembre 1564, le conseil de Moudon « concède » à Jehan Porchet, cordier, de pouvoir faire et dresser une « chasse au duc là haut, sur le Mont des vaches, moyennant » qu'il ne gaste aulcung chesne ni aultre chose ² ».

Le 23 août 1658, M. le ministre J. Jaq. André demande au conseil de Lutry « luy estre permis de faire couper » certaine buissonnaille au bois de la Ville pour la commodité « de sa chasse au Duc. A esté ordonné que le lieu sera » visité par deux S^{rs} du conseil pour voir si cela causerait « point dommage au bois ³. »

¹ Extrait des man. du cons. de Villette, par M. Voruz, instituteur à Riex.

² Extrait des man. du cons. de Moudon, par feu M. Joly, anc. conseiller d'Etat.

³ Extrait des man. du cons. de Lutry, par B. Dumur.

Ce ministre André avait, le 2 juin 1657, été « admonesté » par la classe de Lausanne et invité à « n'estre point si fréquent à la chasse ». C'est lui qui, le 21 mai 1676, fut misérablement assassiné dans sa cure de Savigny, par un de ses paroissiens, avec la complicité de sa propre servante et d'une petite chambrière.

Le 2 avril 1678 le conseil de Lausanne « expédie à M. Depont acte de la permission qui luy a esté cy devant concédée, jusques à bon vouloir de Mess^{rs} de dresser une chasse de Duc au bois de l'hospital et de couper quelques chesnes qui luy nuiront, lesquels seront toutes fois employés pour le publicq. »

Partout, sur les monts de Lavaux, dans la vallée de la Broie, à Lausanne, on voit donc apparaître un duc emplumé non seulement sur sa toque, mais bel et bien sur toute sa personne.

Une grave question restait à résoudre : dans cette *chasse du duc, au duc, pour le duc*, l'oiseau de Minerve était-il chasseur ou chassé, tyran ou victime ? Sur ce point nous sommes resté longtemps perplexe.

Un premier renseignement est fourni par le *Livre du roy Modus*, manuscrit du quatorzième siècle, dont M. Paul Lacroix donne des extraits et reproduit un certain nombre de miniatures dans son beau livre des *Mœurs, usages et costumes au moyen-âge*. A cette époque, pour satisfaire aux demandes des nombreux seigneurs qui utilisaient des faucons pour la chasse, il fallait des gens qui en prissent de jeunes, susceptibles d'une prompte éducation.

L'auteur du vieux manuscrit enseigne plusieurs méthodes pour cette capture : l'emploi de lacets, de filets et enfin de « *brais* ou oiseaux de bois, au milieu des quels on plaçait une chouette ou d'autres oiseaux pour *affiner* (attrapper) les faucons ».

Le petit dessin explicatif qui figure dans le manuscrit laisse entrevoir la tête seulement de quatre personnages dont le reste du corps est caché dans une hutte de feuillage. De celle-ci sort un bâton à l'extrémité duquel perche la chouette. Les chasseurs ont chacun en main une raquette très allongée, probablement enduite de glu, avec laquelle ils

paraissent cueillir au vol des oiseaux à mesure qu'ils s'approchent.

Pour les temps modernes, un petit ouvrage imprimé en 1818 et intitulé *Essai statistique sur le canton de Vaud* va nous fournir un renseignement analogue. Parlant de Moudon, il dit : « Sur une haute colline du voisinage est une chasse » singulière appelée *la chasse du Duc*, de l'oiseau qu'on y » emploie. On y prend en automne beaucoup d'oiseaux » de proie, surtout de jeunes faucons qu'on envoyait ci- » devant dans les grandes fauconneries de l'Europe ». Le Doyen Bridel, auteur de cette statistique, devait être bien renseigné ; nous pouvons le croire sur parole. Le duc servait donc de moyen pour attirer d'autres volatiles.

Ailleurs on voit que le commerce des oiseaux dits de fauconnerie était pratiqué dans la vallée de la Broie jusqu'à une époque assez récente. Un tarif de pontonnage en vigueur au commencement du XVIII^e siècle ¹ dit que sur les ponts de Bressonnaz, de Carrouge et de Morin, on percevait un péage de demi-batz pour « l'oiseau de proie ou de poing ». Notons à titre de curiosité que le Juif payait deux batz pour sa propre personne. En France cet infortuné paria était assimilé aux animaux immondes (porc, bouc, etc.) A son entrée dans une ville on le frappait du *droit du pied fourchu*.

Un ornithologiste de grande compétence nous apprend qu'aujourd'hui encore la chasse au duc est pratiquée en Allemagne et parfois même, mais clandestinement, en Suisse. Les hiboux, rapaces nocturnes, munis de leurs gros yeux en lanternes naturelles, vont, comme on sait, la nuit en quête de nourriture et se repaissent entr'autres de petits oiseaux qu'ils surprennent pendant leur sommeil. De là antipathie héréditaire entre ces races, de même qu'entre chiens et chats. Lorsque par aventure un hibou s'égare de jour hors de son trou, il n'y voit plus, et les oiseaux diurnes

¹ Arch. cant. vaud.

d'espèces diverses prennent alors leur revanche : ils se rassemblent en piaillant autour de leur ennemi et, de tous les côtés, le harcèlent à coups de bec. Les chasseurs qui connaissent ces mœurs-là savent les mettre à profit. Ils prennent un de ces rapaces nocturnes, volontiers un grand-duc, l'attachent bien en évidence à l'extrémité d'un piquet fiché en terre et muni d'un perchoir transversal, ou mieux encore fixent l'animal sur un chêne préalablement dépouillé de ses menues branches et de son feuillage, au centre d'une clairière. Ils se retirent alors à quelque distance. Les faucons et autres oiseaux ne tardent pas à s'approcher pour livrer bataille au malheureux captif, mais un coup de feu les abat en grand nombre. Pour les prendre vivant, le chasseur se sert de filets ou de lacets ordinaires.

Il y a une cinquantaine d'années, on voyait encore, à peu près au point culminant du bois de Sauvabelin et non loin du lieu où nous avons fait halte, un vieux chêne dont l'énorme tronc caverneux, dévoré par le temps et par les insectes, tombait littéralement en poussière. Seule une branche conservait un semblant de sève et essayait de pousser quelques feuilles. Ce roi de la forêt a fini par joncher le sol d'informes débris ; sans doute qu'autrefois il avait été mutilé pour faire le perchoir d'un duc de chasse.

Tout près de là et un peu à occident, on remarquait une double rangée de hêtres rabougris et tordus, formant un bout d'avenue fort énigmatique. C'était probablement le reste d'installations destinées à masquer les chasseurs. Un dernier vestige de cette plantation artificielle subsiste encore et c'est toujours avec surprise que le promeneur passe à côté de deux troncs voisins, étroitement unis l'un à l'autre, à une faible distance du sol, par une branche horizontale commune ou plutôt par une racine habillée d'écorce. On dirait vraiment deux frères siamois qui ne pourront plus jamais se séparer.

Un autre arbre attire également l'attention. Sa longue branche maîtresse qu'on a contraint, semble-t-il, de croître parallèlement au sol, pourrait avoir servi de perchoir.

Dans ce monde, beaucoup de choses disparaissent ou se modifient au cours des âges, ne laissant après elles qu'un nom dont la signification première se perdra également au bout de quelques générations. C'est là ce qui est arrivé au bois de Sauvabelin pour la Chasse du duc.

B. DUMUR.

DEUX LETTRES

DE PIERRE OCHS

Parmi les membres du Directoire helvétique ceux qui furent le plus critiqués par les uns et loués par les autres, sont certainement Pierre Ochs et Frédéric-César de la Harpe. Ils s'étaient rencontrés dans leur commune aversion pour l'ancien régime, l'un et l'autre avaient contribué puissamment à assurer dans leur pays la victoire des nouveaux principes ; l'un et l'autre enfin, entrèrent dans le Directoire helvétique sous la haute protection du gouvernement français et de ses agents en Suisse. La Harpe, il est vrai, n'en fit partie qu'après avoir été légalement élu par les Conseils. Pierre Ochs, au contraire, avant d'être choisi de cette même manière, y avait d'abord été introduit par la volonté du célèbre Rapinat. La Harpe sut, dans plusieurs circonstances, conserver une attitude fière et indépendante, tandis que Pierre Ochs montra généralement une condescendance excessive pour le Directoire français et ses agents en Suisse. Il en résulta que le premier, malgré le nombre et l'acharnement de ses adversaires, fut considéré comme un citoyen intègre et patriote dans le meilleur sens